



Mairie de
Tourville Sur Odon
3 bis Rue du château
14210
Tél : 02 31 80 99 80
Mail : mairie-tourville-sur-odon@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Date de convocation : 1 Juillet 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 8 Juillet , à 20h30, Le Conseil Municipal de la Commune de Tourville sur Odon, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Didier BOULEY Maire.

Etaient présents :

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER - Aurélie BLONDEL - Laurence COUDRAIS - David HEBERT - Olivier LE MEILLEUR - Carole TURQUETIL - Jérôme VIBERT

Le conseil municipal est composé de 12 membres en exercice, 9 membres sont présents

Absents : Claire BARUCHELLO-- Olivier HUET

Absent excusé : Nicolas RENARD

Absent représenté : 0

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Madame MANSION Fabienne est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du précédent conseil est approuvé.

Ordre du jour de la séance :

- Rapport triennal de l'artificialisation des sols – Délibération
- Convention télérelève SAUR – Délibération
- Avenant aux conventions d'adhésion service commun Etudes Juridiques et Contentieux de Caen La Mer - Délibération
- Convention Espace Jeune avec Verson - Délibération
- Location Cabinet Médical – Délibération
- Informations diverses
- Tour de table

❖ **Ordre du jour :**

➤ Rapport triennal de l'artificialisation des sols – Délibération n° 08-07-2024-01

La loi du 22 août 2021, dite « Climat & Résilience », a fixé des objectifs programmatiques nationaux ambitieux aux horizons 2031 et 2050 en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'artificialisation. La France doit ainsi réduire de 50% sa consommation d'espaces sur la décennie 2021-2030 par rapport à la décennie 2011-2020, puis elle doit arriver au « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050.

Le législateur a souhaité, pour renforcer la réflexion et la concertation locale, créer un temps de dialogue triennal à l'échelle des conseils municipaux.

Le maire d'une commune doté d'un plan local d'urbanisme, doit présenter au Conseil municipal au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport de présentation du PLU 2020 indique que 3,5 hectares ont été réalisés en extension sur la période de 2010 à 2020.

L'évaluation de la consommation effective sur la période de 2011 à 2020 (données provenant de la Cartographie de la Consommation Foncière de Normandie) indique 2,23 hectares de consommés, soit 1,28% de la commune. 98,2% concernait de l'habitat individuel et 1,79% concernait un autre type de construction (en l'occurrence la boucherie).

Vote :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

PREND ACTE du débat relatif au rapport triennal d'artificialisation, réalisé autour du rapport d'artificialisation des sols en annexe à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera publiée dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales et sera transmise au préfet de région, au préfet de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI et au président du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porteur du SCoT.

Voté à l'unanimité des présents

➤ Convention télérelève SAUR – Délibération n° 08-07-2024-02

Dans le cadre de la délégation de service public d'eau potable conclue le 3 octobre 2022 avec le syndicat Eau du Bassin Caennais, la société SAUR doit mettre en place un nouveau service de télérelève des compteurs d'eau. La télérelève consiste à relever à distance chaque jour la consommation d'eau des abonnés. Pour cela, le compteur d'eau sera équipé d'un module qui enregistre les consommations afin de les transmettre à un serveur sécurisé. La société SAUR sollicite l'autorisation de la Collectivité pour implanter sur la cheminée de la mairie de Tourville Sur Odon un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau. La convention est conclue jusqu'à son échéance prévue au 31/12/2030.

Voté à l'unanimité des présents

➤ Avenant aux conventions d'adhésion service commun Etudes Juridiques et Contentieux de Caen La Mer – Délibération n° 08-07-2024-03

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 4 juillet 2018. Depuis cette date, les chiffres ont évolué, tant au niveau des frais de personnel, que des charges. Il est donc demandé d'ajuster le budget du service aux réalités actuelles, ce qui est l'objet de la demande avenant. Le budget avait été estimé à l'époque à 62 000€, il est demandé de le passer à 82 000€. Le budget sera actualisé chaque année au taux de 1.1%.

Pour rappel, le calcul de la cotisation est le suivant :

- 50 % du coût du service en fonction du nombre de communes adhérant au service
- 50 % du coût du service en fonction de la population

L'augmentation du budget aura un impact d'environ 330€ sur la cotisation 2024.

Voté à l'unanimité des présents

➤ Convention Espace Jeune avec Verson - Délibération n° 08-07-2024-04

La commune de Verson, via son Pôle Enfance et Jeunesse organise l'Accueil Collectif de Mineurs . Elle prend à sa charge le fonctionnement et l'investissement de ce service. La convention qui existe avec la commune de Verson pour l'A.C.M. est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Il est convenu de reconduire les conditions du service à savoir :

Fixer la participation annuelle de la commune de Tourville sur Odon au prorata (du nombre d'enfants de Tourville sur Odon) du coût de revient de l'heure ou jour-enfant, en prenant en compte les coûts indirects d'entretien des locaux (fluides notamment et coût d'entretien).

La participation financière sera versée à la commune de Verson par la commune de Tourville-sur-Odon, sur l'année N+1 pour l'année N. Proposer le service aux Tourvillais aux mêmes conditions tarifaires qu'aux Versonnais.

La convention est conclue pour 3 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : 1 abstention, 8 pour

➤ Location Cabinet Médical – Délibération n° 08-07-2024-05

Suite à la proposition d'élargir la recherche à des professions médicales et paramédicales, et après annonce sur le site « Le bon coin », un masseur-kinésithérapeute à proposer de venir s'installer dans les locaux en louant les deux cabinets à partir du 26 juillet 2024. Afin d'aider à son installation dans la commune, il est proposé la gratuité des loyers pour la période du 26/07/2024 au 31/10/2024.

Pour rappel le montant du loyer pour les deux cabinets s'élève à 713€.

Voté à l'unanimité des présents

❖ Informations diverses :

➤ Commémoration de la libération de Tourville Sur Odon et Fête communale

Monsieur le Maire tient à nouveau à remercier, Le Normandie Memory Club, la chorale de Tourville, les enfants de l'école, le CMJ et ses adjoints pour la participation à cette belle cérémonie que fut la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Tourville Sur Odon.

Il remercie également la commission animation pour l'organisation de la fête communale et leur fait part de retour très positifs sur la soirée et sur le feu d'artifice qui vint clôturer cette journée.

❖ Tour de table :

Catherine REGNIER :

- 140 élèves sont prévues à la rentrée prochaine, dont 52 maternels. Il y aura besoin de racheter des tables et des chaises pour les classes et la cantine.
- La directrice de l'école a informé que des élèves de maternelle seront affectés dans une classe de CP. Elle a fait part de son souhait d'avoir une personne qui l'assiste quelques heures par jour.
- Un poste d'enseignant remplaçant basé à Tourville a été créé. Cette personne effectuera des remplacements dans les communes proches de Tourville ou aidera les enseignants s'il n'a pas de mission.

Aurélie BLONDEL :

- Demande si possible de tailler le bosquet proche de la sortie de son domicile.

Jérôme VIBERT :

- Fête communale : Remercie les associations pour leur participation.
- Fait part de son souhait de pouvoir avoir un terrain de pétanque proche de la salle polyvalente.

Laurence COUDRAIS :

- Suite au compte-rendu de l'audit indiquant des problèmes de structure de l'église, souhaite savoir si des actions correctives vont être effectuées ?

M. Le Maire indique que M. Nicolas Renard et lui-même ont rendez-vous cette semaine avec la Société Ibatec pour faire un point sur le sujet.

- Souhaite savoir ce qu'il en est des logements communaux vacants ?

Après échange avec les conseillers municipaux, il est décidé que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Fabienne Mansion :

- Le Conseil municipal jeune a récolté la somme de 90€ grâce aux ventes de crêpes et de gâteaux lors de la fête communale. Cet argent sera reversé à une association caritative.
- Compte rendu de l'assemblée générale de l'ASLO du 04 juillet, nouvelle activité (Pilate) prévue pour la rentrée de septembre.

❖ **Prochain Conseil Municipal : Lundi 16 Septembre 2024 à 20h30**

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance
Fabienne MANSION

Le Maire
Didier BOULEY